

## **Installation de 8 caméras de surveillance dans le centre-ville de Couvin**

D'après le communiqué de presse que j'ai lu dans les pièces à l'administration communale, le but du collège communal de Couvin en voulant installer des caméras de surveillance sur la place Général Piron et dans le parc St Joseph, serait « d'assurer la sécurité des citoyens »

Fondamentalement, nous Ecolo-Couvin, nous sommes résolument contre cette intrusion et cette surveillance à outrance des citoyens passant par le centre de Couvin. Nous ne comprenons ni la nécessité, ni l'intérêt pour « la sécurité des citoyens couvinois » de ces caméras.

Si les caméras de surveillance dans le centre ville de Couvin sont envisagées pour résoudre les problèmes provoqués par des attroupements, des incivilités et des tapages nocturnes, ces caméras ne feront que déplacer les problèmes ailleurs dans Couvin.

Il y a d'autres solutions que des caméras.

Par exemples : des éducateurs de rue, une police de proximité très présente sur le terrain, un lieu d'accueil type café alternatif au centre de Couvin, plus d'éclairage dans le parc, plus de présence sociale dans le parc grâce à des installations attractives comme terrain de pétanque, de basket, de skateboard, grande plaine de jeux, etc ....

Mettre des caméras de surveillance dans notre petite ville, c'est renforcer encore le contrôle des personnes, c'est donner un signe négatif aux touristes de passage, c'est grignoter encore la liberté de chacun. Les caméras sur la Place Piron balaient les terrasses ... une atteinte à la vie privée, non ? Est-ce vraiment ça que nous voulons pour notre ville pour un résultat aléatoire ? Quand les situations problématiques changeront d'endroit pour fuir les caméras, en installera-t-on de nouvelles dans ces endroits augmentant ainsi l'atteinte à la vie privée des passants ?

Nous vous demandons des réponses écrites ou lors du prochain CC aux questions suivantes :

- Nous demandons un relevé précise sur les problèmes rencontrés dans le centre-ville de Couvin. Quels délits ont été recensés en 2019 ? Combien ? Comment ont-ils été traités ?

De plus, dans les pièces que j'ai pu consulter, il n'y a aucune information concernant les points suivants :

- Qui va être formé au système de vidéo- surveillance ?
- Y a-t-il un système de reconnaissance faciale ?
- Si non, y a-t-il un risque qu'il soit possible d'en installer un plus tard ?
- Quelles infractions relevées sur les vidéos seront verbalisées ?
- Comment les infractions relevées sur la vidéo seront-elles verbalisées ?
- Faut-il en permanence une personne en face des écrans, ou y a-t-il un système automatique de repérage d'infraction ou est-ce simplement un enregistrement d'images ?
- Combien de temps seront gardées les images ?